

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX  
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 6 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 22 JUILLET

## AVIS

Les bureaux du Syndicat seront fermés  
les 14, 15 et 16 juillet.

## LA SITUATION

### LES ENGRAIS

La saison des engrais de printemps est désormais terminée. La culture achevée en ce moment la plantation des choux et rutabagas, étant obligée de surseoir de temps en temps au ramassage des foin à cause des ondées assez fréquentes que nous avons depuis le commencement du mois.

Nous ne tarderons pas à connaître les prix des superphosphates pour la campagne prochaine. Dès aujourd'hui nous pouvons être assurés que l'écart avec ceux de la deuxième période actuelle sera peu important.

Le nitrate de soude avait sensiblement fléchi ; la hausse de la livre anglaise imprime une reprise sur les cours de l'importation. Son intérêt actuel est assez minime. Il n'en est pas de même du sulfate d'ammoniaque dont l'emploi à l'automne pour les ensemencements de blé a une réelle importance.

Jusqu'ici la faiblesse domine, mais les stocks en vente sont très peu importants.

## Sulfate de Cuivre - Soufre

Les cours se maintiennent à 134 fr. pour le sulfate de cuivre, 70 fr. pour le soufre.

## FUTAILLES NEUVES

Au lendemain de la publication de notre bulletin du 17 juin, nous avons engagé des pourparlers avec une importante fabrique de futailles, de Bordeaux, pour la livraison de barriques neuves forme nantaise. Nous avons pu prévenir directement plusieurs de nos syndiqués qui nous ont envoyé aussitôt des ordres intéressants.

En somme nous pouvons livrer les sortes suivantes :

Barriques nantaises chêne d'Autriche .....	225 litres
Barriques nantaises chêne du Bourbonnais .....	225 litres
Barriques genre Nimes en châtaignier .....	225 litres
Demi-muids châtaignier.....	600 litres

Au moment de mettre sous presse notre Bulletin, nous sommes avisés que les prix qui nous avaient été faits jusqu'au 30 juin, puis jusqu'au 5 juillet, nous sont maintenant encore pour quelques jours.

Nous les donnerons par correspondance ou dans nos bureaux.

## L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES AGRICOLES

De nombreux agriculteurs ont reçu ces derniers temps, des contrôleurs des Contributions directes, des lettres leur demandant de déclarer la contenance de leurs exploitations et la surface respective des terres, prés vignes, qu'elles comprennent ; à plusieurs on a demandé leur prix de fermage.

Certains ont répondu. D'autres se demandent s'ils doivent le faire, et si l'Administration est en droit d'exiger d'eux ces déclarations.

Précisons la question.

La loi du 31 juillet 1917, qui a remplacé les quatre vieilles contributions directes par des impôts cédulaires sur les revenus, pose le principe que tous les revenus professionnels, les traitements, les pensions, les revenus des propriétés bâties et non bâties, les bénéfices commerciaux et les bénéfices sur l'exploitation agricole doivent être imposés, sous déduction d'un revenu minimum nécessaire à l'existence.

Cet impôt est aujourd'hui de 6 % sur les bénéfices agricoles et frappe l'exploitant directement, à raison de son exploitation, qu'il soit propriétaire ou fermier.

Il était impossible d'imposer l'agriculteur sur le bénéfice réel de son exploitation ; il l'ignore bien souvent ; il n'est pas tenu, comme le commerçant, d'avoir des livres ; tout contrôle eût été sans effet. Aussi a-t-on taxé l'exploitant agricole sur un bénéfice forfaitaire, qu'il appartient à l'Administration des Contributions directes de déterminer, sans inquisition, ni déclaration d'aucune sorte, de la façon suivante : elle prend le revenu cadastral de chaque parcelle comprise dans l'exploitation ; elle le majore de 1/4 pour en avoir la valeur locative, et elle applique aux valeurs locatives ainsi obtenues un coefficient variable par nature de culture et déterminé chaque année. (Pour l'impôt recouvrable en 1922, le coefficient a été fixé en Loire-Inférieure à 1,25 pour les terres, 2 pour les prés, 1,75 pour les vignes).

Il faut donc, pour calculer à forfait le bénéfice imposable de l'agriculteur, que l'Administration des Contributions directes sache quelles sont les parcelles cadastrales qui composent son exploitation et leur surface.

Or, rarement le cadastre suffit pour la renseigner ; établi par commune, au nom du propriétaire, il ne donne aucune indication sur l'exploitant, sur la consistance de chaque exploitation, ni son extension fréquente sur une autre commune. Le plus souvent elle ne trouve pas davantage à l'Enregistrement, les éléments nécessaires pour asseoir l'impôt.

Et ainsi l'Administration se trouve réduite à demander à l'exploitant lui-même de vouloir bien lui fournir les bases de son imposition.

Est-il tenu de les lui donner ? Non, au point de vue strictement légal, puisque la loi déclare que la taxe sur les bénéfices agricoles doit être établie sans déclaration.

Mais, alors que l'industriel et le com-

merçant paient l'impôt sur leurs bénéfices, n'est-il pas mauvais qu'on dise que l'agriculteur peut profiter d'une loi fiscale mal faite pour soustraire ses bénéfices à l'impôt, en refusant tout renseignement à l'Administration ?

Nous le croyons. Si tel est aussi le sentiment du cultivateur sollicité de documenter les Contributions directes, quel renseignement doit-il leur donner ? Uniquement la désignation par sections et numéros de toutes les parcelles qui composent son exploitation et leurs contenance. Ces indications suffisent pour établir l'assiette de l'impôt de façon régulière. Il n'a à indiquer ni son bénéfice réel net, ni son prix de fermage.

Pourquoi l'Administration demande-t-elle aux exploitants quelle contenance globale en terres, en prés, en vignes ils possèdent ? Evidemment parce qu'elle pense que la plupart des assujettis sont incapables de lui fournir des désignations cadastrales exactes.

Mais alors elle devra renoncer à imposer l'agriculteur sur la valeur locative intrinsèque des terres qu'il exploite. Elle ne pourra plus le taxer que sur la valeur locative moyenne de l'ensemble de la commune ; elle devra considérer toutes les terres comme similaires, de même qualité, de même rapport !

Procédé empirique, commode pour l'Administration, mais illégal et contraire à toute équité.

Un Agriculteur imposé.

## LE RÉGIME DU BLÉ

La Chambre a abordé la discussion du projet de loi déposé par le gouvernement en vue de parer, dans la mesure du possible, au déficit de la prochaine récolte de blé.

M. Ouvré, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, a signalé l'importance du problème ; il s'est efforcé de montrer la nécessité d'autoriser le gouvernement à :

1° Fixer, le cas échéant, par voie de décret, un taux de blutage minimum pour l'ensemble du territoire ;

2° Autoriser, les cas échéant, l'incorporation, dans la farine panifiable des succédanés qui devront obligatoirement entrer dans la fabrication du pain ;

3° Interdire l'utilisation du blé et de la farine de blé pour l'alimentation des animaux.

M. Ouvré s'est étendu sur l'importance du déficit auquel il faut s'attendre lors de la prochaine récolte dont on n'espère pas plus de 60 à 70 millions de quintaux de blé alors que la consommation du pays exige pour une année de 85 à 90 millions de quintaux.

Il insiste, d'autre part, sur la nécessité de mettre un terme au gaspillage du pain dans les villes.

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, expose à son tour le but du projet dont il a été saisi, pour la fabrication d'un pain unique et qui devrait être respecté par tous les boulangers.

Ce projet, dit M. Chéron, ne serait ap-

pliqué que les années où la récolte sera déficitaire et les gouvernants ne devraient en faire qu'un usage modéré et exceptionnel.

Il s'agit d'empêcher que le gouvernement soit désarmé contre le gaspillage du blé et tributaire des importations étrangères.

C'est là, peut-être, le seul moyen que nous ayons d'empêcher l'augmentation du prix du pain.

M. Joseph Bernier fait observer que les succédanés entraînent la fabrication d'un pain de qualité défectueuse et que sauf le seigle nous devons les acheter à l'étranger. Il insiste pour que la Commission d'utilisation du blé soit consolidée avant l'application des mesures envisagées.

M. Chéron déclare qu'il en sera ainsi. Le projet est adopté.

## LA FIÈVRE APHTEUSE

La fièvre aphteuse, après avoir été discutée à la Chambre, au point de vue économique, vient d'être l'objet d'une très intéressante étude à l'Académie des Sciences. M. le professeur Roux, de l'Institut Pasteur, a résumé dans les termes suivants les observations de M. Charles Lebaillly au sujet de la durée de la période contagieuse de cette affection, décidément persistante :

« Les traités classiques et l'opinion courante s'accordent à reconnaître que la fièvre aphteuse est contagieuse pendant plusieurs semaines. Aussi les règlements de police sanitaires imposent-ils une quarantaine d'au moins quinze jours après la guérison du dernier cas de fièvre aphteuse apparu dans une exploitation. Or, il est très important pour la lutte contre l'épizootie de déterminer aussi exactement que possible l'étendue de la période pendant laquelle les animaux atteints sont susceptibles de transmettre leur maladie. Cette notion présente aussi un intérêt capital pour l'expérimentateur.

« Les expériences dont je vais rapporter les résultats ont été faites à l'étable, principalement sur des bovins de race normande, jeunes ou adultes, à l'exclusion des femelles en période de lactation, sur lesquelles, pour des raisons matérielles, il ne m'a pas encore été possible d'expérimenter. Le virus dont je me sers provient d'une exploitation des environs de Caen, où il a été recueilli au cours d'une épidémie en décembre 1920. Je l'entretiens par passages sur animaux sensibles.

» La maladie ainsi provoquée éclate du troisième au septième jour.

» Si, depuis le moment où la température commence à s'élever jusqu'à celui où a lieu la rupture des aphtes, je mets en contact du bovin malade un bovin réceptif, celui-ci prend infailliblement la maladie. Sa température s'élève au bout de 48 à 72 heures, il fait une infection classique.

» Si, au contraire, je laisse s'écouler quatre jours après l'apparition du premier aphte, qui, en général, suit de près l'accès fébrile initial et se traduit extérieurement par l'apparition de la bave, et, qu'à ce moment, j'introduise dans l'étable un animal réceptif, celui-ci ne s'infecte pas. Cepen-

dant le contact avec l'animal malade est complet, tous deux sont attachés au même anneau pendant six heures, ils mangent au même râtelier et dans la même mangeoire, ils s'abreuvent au même réceptif et partagent la même litière, l'animal neuf continue, après les six heures de contact, à occuper la place du malade. Enfin, il n'est fait usage de désinfectants d'aucune sorte. Mes étables ressemblent à celles en usage dans les fermes où la maladie se donne libre cours, mes animaux soumis à la contagion ont toute facilité pour recueillir sur les murs, les boiseries et les restes de litière datant des jours précédents, les germes de la fièvre aphteuse.

» D'autre part, l'animal malade présente, durant cette période de contact, l'aspect lamentable et classique : ses aphtes ulcérés sont recouverts en partie d'un enduit grisâtre, des lambeaux d'épiderme se détachent encore, une écume mousseuse sort de sa bouche, et il fait entendre périodiquement le mouvement de succion caractéristique.

» L'opinion courante est que cet animal à ce stade est très contagieux, qu'il faut le désinfecter lui-même et désinfecter les objets qu'il a pu souiller. Or, depuis huit mois, dans les locaux où j'expérimente, j'ai supprimé complètement l'usage des désinfectants, mes animaux neufs sont introduits dans les étables des malades dès le quatrième jour après l'apparition des aphtes. Pourtant, je n'ai jamais, dans ces conditions, observé de cas de contagion. Il va sans dire que mes animaux neufs sont bien réceptifs ; éprouvés quinze jours à un mois plus tard par inoculation du virus ou par contagion directe à la période virulente de la maladie, ils se sont toujours infectés.

» Aussi nous apparaît-il que dans l'évolution de la fièvre aphteuse on doit distinguer deux périodes. La première période sournoise, impossible à dépister par l'observation, est d'autant plus redoutable qu'on ne peut la déceler qu'en recherchant l'élévation thermique. Dès le début de cette ascension thermique, ne fût-elle que de quelques dixièmes de degré, l'animal sème la contagion partout où il passe et transmet sa maladie insoupçonnée à d'autres qui la disperseront de la même manière.

» La deuxième période, au contraire, celle qui frappe et attire l'attention des observateurs les moins prévenus, ne mérite nullement la terreur qu'elle inspire. Ce stade de la maladie est pour les animaux le plus douloureux, mais lorsqu'ils ont bavent depuis quatre jours ils sont incapables de transmettre la fièvre aphteuse.

» La conclusion qui ressort de mes expériences, c'est que la propagation se fait par les animaux malades aux seules périodes d'incubation et d'invasion et pendant un temps très court. Ces constatations expliquent l'impuissance des mesures sanitaires appliquées lorsque les épidémies ont déjà pris un certain développement. Celles de ces mesures qui paraissent les plus radicales, comme l'abatage, ne peuvent donner rien de plus que la surveillance et la séquestration des premiers foyers.

» En période épidémique, il faut se méfier beaucoup moins des animaux qui bavent depuis quatre jours, car alors ils sont inoffensifs puisque le virus de la fièvre aphteuse meurt sur place, que de ceux en apparence sains.

» A ceux-ci on devrait toujours, au contraire, imposer une quarantaine avant de les introduire dans un troupeau indemne. »

(Bulletin des Halles).

## LA CHAUX

Pour accroître nos rendements, l'emploi de la chaux est quelquefois utile. Suivant la composition des pierres calcaires qui servent à sa fabrication dans les fours à chaux, la chaux est plus ou moins mélangée de matières étrangères et est dite grasse ou maigre. La chaux grasse est la plus pure et celle qui a le plus de valeur ; elle peut atteindre 90 pour cent de pureté. On agirait prudemment en l'achetant garantie à l'analyse comme on le fait pour les autres engrais.

On pratique le chaulage des terres de labour au printemps ou à l'automne. On dispose la chaux sur le sol en petits tas

distant de 7 à 8 mètres, et on la recouvre de terre. Sous l'influence de l'humidité elle s'éteint lentement ; elle est entièrement délitée et réduite en poudre très fine au bout de 15 à 20 jours. On la mélange à la terre et on la répand sur le sol aussi uniformément que possible. On fait aussitôt un labour pour l'incorporer au sol.

Il suffit de chauler tous les trois ou quatre ans les terres qui en ont besoin. La dose de chaux à employer est très variable, suivant la nature du sol. S'il s'agit de terres légères, d'anciennes bandes par exemple, on n'emploiera que 10 à 12 hectolitres à l'hectare. Dans les terres fortes et argileuses on peut aller jusqu'à 25 hectolitres.

L'action de la chaux est complexe. Elle agit énergiquement sur les matières organiques contenues dans le sol, elle en provoque la décomposition, avec formation d'ammoniaque, c'est-à-dire qu'elle fait passer une partie de l'azote des terres de l'état inerte à l'état assimilable. Elle joue ainsi un rôle éminemment favorable à la végétation.

La chaux agit, en outre, sur les éléments minéraux du sol. Elle accélère la décomposition des silicates et met en liberté une partie de la potasse qu'ils renferment. Elle agit de même sur les phosphates de fer et d'alumine, que toutes les terres contiennent en proportions variables, et les fait passer à l'état de phosphate de chaux, qui a pour les plantes une valeur incomparablement plus grande.

Il ne faut pas perdre de vue que le chaulage ayant pour effet de provoquer la décomposition des matières organiques du sol qui constituent l'humus, tend par suite à appauvrir les terres. Il faut donc, pour maintenir la fertilité, faire suivre l'emploi de la chaux d'abondants apports de fumier. On pourra aussi utiliser à cet effet les cultures intercalaires destinées à être enfouies comme engrais verts.

La chaux n'est pas moins utile sur les prairies que dans les terres de labour. Elle donne des résultats particulièrement remarquables sur les prairies basses et humides, qui contiennent d'abondantes réserves de matières organiques. On répand la chaux sur les prés à la pelle, après l'avoir laissée se déliter en poudre à l'abri de la pluie sous un hangar. On peut également l'incorporer à des tourbes ou terreaux, ce qui rend l'épandage plus facile. Il est toujours préférable de faire cet épandage par temps sec et pendant l'été, par exemple aussitôt après l'enlèvement des foins.

Jules DAVOST.

(Action Française du Dimanche).

## Les Assurances Sociales

(SUITE ET FIN)

C'est une éducation à rebours, qui n'imprime pas dans l'esprit, cette justification de l'obligation, que si la collectivité s'engage à garantir le risque, elle a le droit d'exiger que chacun fasse pour l'éviter ou en supprimer les conséquences, un effort personnel.

C'est cette vérité qu'il faut faire pénétrer dans les mœurs et les habitudes. Si une loi d'assurances et de prévoyance sociale ne sait pas la graver dans les cerveaux, si elle donne l'impression que la collectivité est tenue à remédier aux conséquences des hasards malheureux qui surgissent à tout instant de l'existence, ou à parer aux suites d'actes inconsidérés ou nuisibles même ; elle diminuera l'activité de l'homme, elle le conduira à une sorte de fatalisme endormeur, destructif de l'énergie, dépressif de la volonté.

Une telle loi sera une lourde charge pour la nation, elle deviendra de plus en plus pesante si elle ne développe pas chez l'individu le sentiment de la responsabilité personnelle, c'est ce sentiment qui seul peut augmenter les facultés de production, provoquer cet effort plus intense de travail, amenant un surplus de richesses, compensateur indispensable des dépenses consenties, qui seul, comme l'a écrit M. Robelin, « peut élever le citoyen en dignité, en lui donnant une conscience plus forte du rôle qu'il est tenu de remplir dans la société. »

Il ne reste plus qu'à conclure ce trop long exposé, un peu abstrait, dont je m'excuse, mais que je crois nécessaire

pour placer la discussion sur le terrain où elle doit être circonscrite.

L'Etat moderne, représentant de la collectivité nationale, ne peut, ni ne veut laisser l'homme isolé, en face de difficulté de vie qu'il ne pourrait, par sa seule puissance de travail, supporter ou vaincre ; mais, si l'aide qui est apportée à l'imprévoyant, ne l'est pas sous une forme qui le rappelle au sentiment de sa propre initiative, de sa responsabilité personnelle, elle sera un facteur de dépression et d'abandon de soi-même, non un excitant d'activité, un moteur de la volonté, qui, multipliant la force productive du pays, lui permettront de supporter la lourde charge qu'un tel projet impose. Si l'on veut maintenir l'énergie française, la conscience professionnelle, il faut que rien ne vienne diminuer chez l'homme la conviction que seul un effort volontaire a droit à être secouru, que ce secours n'est que l'adjuvant, le corollaire, la récompense de cet effort. — Aide-toi, le ciel t'aidera — La pensée que le ciel ou l'Etat peut nous aider, sans que nous ayons besoin d'un effort, nous ramène à l'enfance qui ne compte que sur la main de sa mère pour la soutenir.

Une loi d'assurances sociales ayant à la base l'obligation n'est acceptable qu'avec la liberté absolue du choix des moyens ; s'il y a obligation il doit y avoir sanction ; mais sanction directe et personnelle. Si l'on veut conserver un pouvoir éducatif indispensable, l'Etat ne doit intervenir que pour s'assurer que le devoir de prévoyance est rempli, et en imposer, au besoin, l'exécution. C'est lorsqu'il en a acquis la certitude qu'il doit, soutenu par le patronat, compléter l'effort accompli, si celui-ci est incapable à lui seul d'atteindre le but. Il le fera par des versements proportionnels, aux mutualités professionnelles ou non, librement constituées, gérées et choisies par les intéressés.

En laissant à ceux-ci la responsabilité de l'assurance la loi développera leur puissance de travail et d'action, tout en apportant à ceux dont l'effort ne pourrait être suffisant, un secours qui, sans jamais le remplacer entièrement, complètera cet effort sans lequel la vie morale, pas plus que la vie physique, ne peut subsister, car les peines et les souffrances sont à la base même de la vie, et seul un effort personnel peut les combattre, seul un sacrifice volontaire est méritoire pour en triompher. (Apprentissages prolongés.)

(Bulletin de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.)

## RÉGÉNÉRATION DES PRAIRIES

Les effets de l'extraordinaire sécheresse de l'année dernière se feront sentir pendant plusieurs années. C'est maintenant que nous pouvons mieux nous rendre compte des dommages causés à nos prés.

Beaucoup de graminées et légumineuses qui donnaient de la qualité aux foins ont disparu ; en revanche, les mauvaises herbes, plus vigoureuses et plus résistantes, ont pris leur place. C'est ainsi que nous voyons les prés envahis par le pissenlit, la renoncule ocre (*ranunculus ocris*), la crépide à feuilles de pissenlit (*crepidis taraxacifolia*). Ces plantes se sont tellement multipliées que beaucoup de prés présentaient, au moment de la floraison, une teinte jaune uniforme.

La crépide et le pissenlit peuvent être consommés sans danger par les animaux, mais il en est autrement de la renoncule, aussi appelée pied-court ou bouton d'or. Cette dernière plante est vénéneuse ; toutes ses parties, depuis la racine jusqu'à la graine, distillent un suc qui est un poison. Heureusement les animaux, avertis par leur instinct et par la saveur âcre de la plante, ne la mangent pas. Heureusement aussi, la nocivité de la renoncule ne survit pas à sa vie végétative ; coupée et séchée elle peut être consommée sans inconvénient, bien qu'elle ne fasse pas de bon foin.

Comment nous débarrasser de ces herbes et repeupler nos prés de bonnes graminées et légumineuses ? Il sera bon d'y semer de la graine d'herbes ; le moment le plus favorable pour cela est immédiatement après la fauchaison et l'enlèvement des foins.

Ensuite il faut donner à nos prés d'abondantes fumures. L'emploi de la chaux

produira de bons résultats, surtout si on a soin de la répandre au cours de l'été, par un temps sec et en poudre très fine.

Employons aussi les phosphates naturels, phosphates fossiles et scories de déphosphoration. On nous a trop dit, on nous dit même encore, et nous le lisions il n'y a pas bien longtemps dans un bulletin rédigé par des savants officiels, que les phosphates naturels n'agissent pas et qu'il est nécessaire de les traiter à l'acide sulfurique pour les transformer en superphosphates. Cette affirmation est contredite par les faits. La pratique journalière montre que, dans notre région tout au moins, les phosphates des Ardennes, de la Somme et de l'Oise, d'Algérie et de Tunisie peuvent donner d'excellents résultats.

Il faut répandre les phosphates ou les scories de déphosphoration immédiatement après la fauchaison et, en tout cas, avant l'hiver. C'est une mauvaise pratique d'attendre, comme on le fait souvent, la fin de l'hiver, le mois de mars, pour employer ces engrais. La quantité à l'hectare ne doit pas être moindre de douze cents kilos.

On mélangera au phosphate six cents kilos de kaïnite-sylvinité et cent kilos de nitrate de chaux.

Nous ne saurions trop recommander l'emploi de l'épandeur d'engrais. Avec cet excellent instrument l'épandage est plus facile et plus régulier. La plupart de nos syndicats possèdent des épandeurs d'engrais et les mettent à la disposition de leurs adhérents.

Jules DAVOST.

(Action Française du Dimanche).

## LES RÉCOLTES

### CÉRÉALES

Nous reproduisons ci-dessous une revue de la situation générale en France du Bulletin des Halles. Elle intéressera certainement nos lecteurs.

BLES. — La tendance des cours se raffermir, ce qui ne peut surprendre en période de soudure, alors que nous ignorons l'importance des quantités indigènes ou étrangères à reporter sur la nouvelle campagne. En outre, la disparition tant souhaitée des stocks du Ravitaillement ne peut que fortifier cette fermeté, alors surtout que les offres de la culture restent parcimonieuses et qu'il n'y a qu'une très faible circulation de marchandises. La situation va devenir inquiétante, notamment au point de vue de la consommation. Les beaux discours, si flatteurs pour le paysan, que l'on a prononcés un peu partout depuis plusieurs mois, n'ont pas eu pour effet de nous donner un grain de plus. On nous avait aussi, au cours de l'année dernière, et de celle-ci, promis des améliorations considérables dans la culture fromentière et nous voici Gros-Jean comme devant, obligés de recourir autant et plus que par le passé à l'exportation. Comme nous aurons des rendements déficitaires, on peut dire que les exigences, souvent légitimes, des récoltants s'accroîtront. Toutes les mesures d'Etat que l'on prendra pour économiser le blé, n'empêcheront pas la majoration du prix du pain s'il y a hausse dans les prix du blé et des grains panifiables, des farines par conséquent. Le Conseil municipal de Paris se met martel en tête pour provoquer l'impossible abaissement du prix du pain et il ne rêve que de réglementations nouvelles dont le plus clair résultat sera de paralyser un peu plus le commerce et la concurrence. Il ne nous parle plus guère que du mercantilisme des grainetiers et des meuniers, oubliant celui qu'il a pratiqué lui-même avec ses baraquons Vilgrain et autres organisations ruineuses aux contribuables. Il n'y a, à la crise qui se prépare, qu'un remède efficace : c'est la libre entrée des grains étrangers. Mais on sait que la suspension des droits de douane est une chose grave, qui nous vaudrait une agitation formidable dans les groupements qui prétendent défendre les intérêts de l'agriculture. Donc, si le blé français n'est pas abondant, ce ne sont ni les délibérations municipales, ni les décrets qui limiteront le blutage, rendant obligatoire le mélange de succédanés à la belle et bonne farine de froment qui feront baisser la valeur de notre pain quotidien. Pas plus.

d'ailleurs que l'action nouvelle qu'engage le Comité National du Blé. On aura lu avec un certain scepticismisme le communiqué résumant le compte rendu de la séance tenue avant-hier, sous la présidence de M. Henry Chéron, par cet aréopage. M. Ricard a exposé les résultats obtenus dans la sélection des semences et montré la nécessité des foires de semences et des concours de blé ; M. Beckmann a réclamé l'organisation d'une propagande spéciale dans le but de lutter contre le gaspillage du blé et du pain, comme si ces produits chers étaient vraiment gaspillés à plaisir ; le ministre de l'Agriculture lui-même a renouvelé ses promesses au sujet de la solution du problème des engrais et de l'intensification de la production. M. Donon et M. Maurice Bloch ont surtout parlé de l'adoucissement des tarifs de transport — la vraie question du moment, puisque les frais de transport grèvent excessivement les produits de la ferme. Nous hésitons de plus en plus à croire à l'influence des Comités et des Commissions sur le progrès rural. C'est en ce moment même que nous devrions le sentir. Or, il va nous manquer au bas mot une vingtaine de millions de quintaux pour alimenter pendant un an notre minoterie. Il est impossible de croire que les nouveaux blés que l'on présentera bientôt sur les marchés du Midi seront offerts à des conditions libérales, c'est-à-dire au-dessous des prix actuellement pratiqués. N'invocera-t-on pas, au contraire, pour majorer les cours, l'aggravation du prix de revient de la production ? C'est même ce que l'on fait aujourd'hui pour le blé nouveau de Beauce et de Brie. Certains négociants auraient engagé des contrats sur août à 73.50 et 74 pour les provenances de Seine-et-Marne, à 75 pour celles du Loiret et de l'Eure-et-Loir, mais ils ont rencontré une résistance absolue, de sorte que le trafic en livrable sur la nouvelle campagne ne peut décidément pas s'engager.

Il va sans dire que sur notre place les offres sont tout aussi limitées que précédemment. Dans ces conditions, les prix ont continué leur progression. La marchandise rendue varie suivant les provenances de 81 à 82. Les engagements se sont faits sur la base de 79 en moyenne pour les provenances de Beauce, Orléans, Touraine, Aube, Yonne, Côte-d'Or, 77.25 à 78 pour celles de l'Anjou, de la Loire-Inférieure, de Sarthe et Mayenne, de 79 à 79.50 pour celles de l'Allier, de la Nièvre, du Cher. Les quantités de régions libérées et notamment de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, des Ardennes valent également de 78.50 à 79. Les prix les plus modérés concernant comme d'habitude les blés de Bretagne, dont les prix se fixent entre 76 et 76.50 départ grands réseaux. Le retard que l'on constate dans les moissons ne pourra qu'influencer la fermeté, laquelle ne pourrait être efficacement combattue que par l'arrivée d'importants chargements de blés exotiques.

Sur place les cours ont haussé sensiblement, mais sont purement nominaux, vers 76 à 77, car il n'y a pas de vendeurs faute de marchandise disponible en vieux blés.

En blés nouveaux les intermédiaires tâtent les producteurs, mais ceux-ci s'abstiennent et ne font aucune offre. Il est plus difficile que jamais de prévoir à quels prix débiteront les blés de 1922. La culture est et doit rester prudente.

La farine vaut 99 fr. les 100 kilos rendus chez le boulanger.

Les avoines sont très rares et gardent toujours des prix élevés.

Les rendements des céréales sont bien difficiles à estimer. La récolte semble de plus en plus devoir être irrégulière, même d'un champ à un autre dans la même exploitation.

La situation sera difficile, aussi on comprend que le Gouvernement veuille éviter autant que possible l'importation des blés étrangers en France et par suite une augmentation de notre dette à l'étranger, par l'adoption de diverses mesures, comme l'augmentation du taux de blutage à 75 au lieu de 70 et même moins pratiqué généralement, et le mélange de farine de seigle ou autres succédanés à la farine de froment.

## VINS

Le temps n'est pas assez favorable pour la vigne qui aurait besoin de soleil et de chaleur. La terre est suffisamment humide pour que les ceps de vigne amènent à

bonne maturation l'énorme quantité de grappes dont ils sont chargés.

Quelques grappes ont présenté un peu de coulure. Le plus grave, c'est la constatation du blanc dans la grappe en plusieurs vignobles. Nos viticulteurs ne perdent pas courage et réitèrent sans cesse les traitements, appropriés, sulfatages, soufrages et poudrages à la sulfostéatite cuprique.

## FOINS

Les prix ne sont pas encore bien établis. La récolte paraît satisfaisante dans le bas de la Loire, plutôt médiocre dans le haut où les prairies sont restées inondées beaucoup trop tard.

On parle d'environ 110 à 120 fr. pour les 500 kilos pris sur le pré. Il y aura des qualités inégales. Le salage devrait être pratiqué beaucoup plus généralement. Avec un prix de revient de 16 à 18 fr. les 100 kilos, soit 80 à 90 fr. les 500 kilos, la dépense est nulle, puisque le foin vaut davantage.

Grâce à la facilité avec laquelle se font cette année les plantations de choux et racines, et l'excellente végétation des maïs, betteraves, etc., il est probable que nous ne verrons pas cette année pour le foin les hauts prix de l'an dernier.

## Appareils de Sulfatage et de Soufrage A DOS D'HOMME

### MARQUE VERMOREL

Pulvérisateur *Eclair*, 98 fr. franco gare en colis postal. — Balancier à droite ou gauche à la demande.

Soufreuse *Torpille N° 1*, 71 fr. franco gare en colis postal.

Le même plus petit modèle, 63 fr., gare en colis postal.

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 56 »

Chaux menue, ou cendre de chaux ..... 25 »

Chaux agricole, mélangée..... 50 »

Les 1.000 kilos sur wagon départ

Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.

Pureté : 90 o/o de chaux pure.

**Chaux grise de Saint-Pompain**

(Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes grandes réseaux, Sud de la Loire.

55 fr. le mètre cube franco toutes grandes réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**De Dion Bouton**

### LOIRE-INFÉRIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; CORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poulliguen ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDEZ, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLÉ, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL jeune, à Vue ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Macheou ; DAVID, à Ance-nis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUIHAIRE, à St-Nicolas-de-Redon ; FAIT-FEU, à Beslé ; MACÉ, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Jouté-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-de-Montluc.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 7 juillet 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment .....	1921	75 à 76	
Seigle .....	»	70	Nom.
Avoine .....	»	75	Nom.
Orge .....	»	55	Nom.
Sarrasin .....	»	80 à 85	
Son .....	»	40 à 00	
Fèves .....	»	00 à 00	
Farine .....		93 à 95	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	» » » à » » »
Paille, —	» » » à » » »
Foin, les 500 k. en ville	» » » à » » »
Paille, —	» » » à » » »

### VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1921	560 à 600
Muscadet, 2 <sup>o</sup> choix, nu 1921...	500 à 550
Gros-plant, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 <sup>o</sup> choix, nu 1921	240 à 250

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 6 juillet 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs .....	1.136	1.120	3.92	3.19	2.36
Vaches.....	700	688	3.80	2.75	2.20
Taureaux....	240	236	2.88	2.47	2.14
Veaux .....	1.961	1.890	4.44	3.78	2.75
Moutons....	5.873	5.700	5.50	4.10	2.50
Porcs.....	2.739	2.739	5.70	5.50	5.20

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	200 00
Blanc 64 % d'huile.....	185 00
Blanc 60 % d'huile.....	185 00
Bleu pâle.....	170 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité supérieure, blancs, 72 % d'huile :

En barres..... 200 fr. les 100 kilos

En morceaux..... 203 »

### HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale » 55 50

HUILE D'OLIVE garantie pure..... 70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis

par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.) ..... 69 »

Riz Saïgon importation n° 2..... manque

Brisures de riz 1 et 2..... manque

Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) ..... 62 »

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 52 »

Remouillage de fèves (sacs de 75 k.) 52 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

Tourteaux en farine et en pains

Arachides Rufisque blancs..... Manq.

Arachides Rufisque courants..... 62 »

Coprah en pains, manque temporairement.

En sacs de 100 kilos wagon Nantes en magasin par toutes quantités

Tourteau de maïs broyé..... 65 50

Manioc en cossettes ..... 62 »

Manioc en farine ..... 66 »

Farine grasse de maïs PRIMA..... 72 »

Maïs blanc du Tonkin..... 60 »

Granulé condensé pour volailles... 57 00

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire..... 57 »

Farine d'os alimentaire..... 62 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou

Aliment mélassé P « Intensif »..... 43 »

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos

Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Mélasses Say, manque temporairement.

Son mélassé Say..... 58 »

Paille Say..... 43 »

Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

## GUANO

de Poissons, Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passez Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

## ENTREPRENEURS ET SYNDICATS DE BATTAGE

Vous trouverez tous renseignements utiles pour Tracteurs, Locomobiles, Batteuses, chez R. NEPVEU, Ville-aux-Roses, 15, Nantes

## G<sup>DE</sup> PHARMACIE DE PARIS

Place Royale — NANTES — R

PHARMACIE D'ORDONNANCES LA PLUS VA

## OFFRES ET DEMANDES

### OFFRES

45. — A vendre : 1° 4 verrines ; 2° 1 harnais à 1 cheval, état neuf ; 3° 1 harnais à 2 chevaux, boucles nickelées, bon état ; 4° 1 omnibus marque « Firmin », Paris, ayant peu roulé, coussins peau de truie, très soigné.

46. — A vendre : 20 barriques très bon vin blanc Folle blanche, et 5 barriques vin rouge très bonne qualité. Fûts de l'acheteur. Prix à débattre.

47. — A vendre : chien courant (femelle) 3 ans.

48. — A vendre : Faucheuse moissonneuse « Plano » à 1 cheval, parfait état : 600 fr.

49. — A vendre : 1° 1 concasseur à bras ; 2° 1 faucheuse 2 bœufs (Osborn) ; 3° 1 faucheuse 1 cheval (Mac-Cormick) ; 4° 1 side-car « Triumph » ; le tout en très bon état.

50. — A vendre au sevrage, 1 chiot et 3 chiottes, bleus Auvergne, parents chasseurs extra. Grand-mère paternelle Saint-Germain.

51. — A vendre, manège 2 brancards, système Garnier. Etat neuf.

52. — A vendre, 1 basset, taille 0. 38, âgé de 27 mois, très bon pour le lièvre et le lapin.

53. — A vendre, 1 jument 4 ans, bai-brun, 1 m. 60, demi-sang, très bon certificat d'origine, 5 lieues à l'heure, n'a peur de rien, peut traîner 12 à 1.500 kilos.

54. — A vendre, cheval hongre 5 ans, 1 m. 62, marron foncé, doux, conviendrait pour travaux vignes ou camionnage.

55. — A vendre, 10 demi-muids usagés, chêne et châtaignier, environ 550 litres.

56. — A vendre, 3 pressoirs dont 1 à long fût, 2 à presse (système Texier et Mabile).

57. — A vendre, un pressoir système Garnier, de Redon, avec claies (bon état.)

58. — A vendre, matériel de culture pour attelage à bœufs.

### DEMANDES

57. — Ménage demande place de jardinier, vigneron (fleurs et légumes).

58. — Homme marié demande place de gérant de culture.

59. — On demande ménage, le mari bon jardinier, la femme cuisinière ou désirent apprendre.

60. — On demande ménage avec ou sans enfant pour petit faire valoir. Homme pour cultures courantes, entretien propriété, sachant conduire ; femme pour aider culture, soins aux vaches et porcs. — Références exigées.

61. — On demande ménage, le mari jardinier (fleurs et légumes).

62. — On demande un ménage, le mari toutes cultures, la femme à la basse-cour.

63. — On demande un ménage ayant un enfant en âge de travailler, pour toutes cultures.

64. — Jeune homme, 33 ans, jardinier-vigneron (fleurs et légumes), demande place aux environs de Nantes, est au courant de toutes cultures, ferait également un gérant de culture. Bonne instruction.

65. — Ménage, mari 31 ans, femme 26 ans, 1 enfant de 4 mois, demande place. Homme pour jardinage et vigne, sachant conduire, la femme à la basse-cour.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

• FAITES  
VOS  
ACHATS

AU BON MARCHÉ  
CHEZ  
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES  
BONNETERIE, CHEMISERIE  
LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES  
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

ENGRAIS SPÉCIAUX

POUR  
Horticulture - Cultures Maraichères  
Pépinieristes - Arbres Fruitières

INSECTICIDES  
DE TOUTE NATURE  
et fabriqués spécialement pour les différentes  
espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES  
DÉSINFECTION DU SOL

DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph CROUAN  
8, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)  
Téléphone 22.67

POUR VOS GRILLES  
& PORTES EN FER  
Poulaillers, Volières,  
EMPLOYEZ



MEPMEX  
PEINTURE  
- D'ACIER -

Anti-rouille puissant  
préserve les métaux  
de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A  
PAUL MARTINETTY - NANTES

Élévateurs d'Eau Chaîne Hélice  
BESSONNET-FAYRE - Châtelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.  
Toutes profondeurs  
Remplace avantageusement les pompes  
PORTZAMPARC & RENAUME  
1, Rue d'Alger, NANTES - Tél. 23.58

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs  
d'immeubles amortissables à long  
terme avec facilités de remboursements anti-  
cipés. Direction départementale du CREDIT  
FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

CORDERIE - FICELLERIE  
Toiles - Sacs - Bâches

H. Bigeard  
18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits  
Longes, Guides, Câbles  
Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

LA CHARRUE BAJAC  
LIANCOURT  
(OISE)  
est  
la plus  
SOLIDE  
et la plus  
PERFECTIONNÉE  
Demander le Catalogue général à LIANCOURT

Moissonneuse-Lieuse "Albion"

Construite et transformée spécialement pour les SILLONS  
La seule qui puisse donner satisfaction dans les sillons. — Un grand nombre  
de vendues dans la région depuis 10 ans. — Nombreuses références

HOUE "CULTIVATEUR"

EXTENSIBLE. — Se transforme en Charrue, Paroir et Arrache Pommes de terre ;  
elle fait toutes les façons de Cultures en lignes.

BARBIER Agent régional à Sainte-Pazanne

Machines Agricoles et Industrielles

Ses Locomobiles

Ses Batteuses

Ses Egrenieuses

Dépositaires des Etablissements DOUGE,  
de Besançon

MOTEURS « DOLO »  
A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

LOTZ FILS DE L'AINÉ  
Maison fondée en 1833  
Rue Canclaux - NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Trousseaux  
et  
Layette  
fabriqués  
dans  
les Ateliers  
du  
Petit Paris

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux  
et  
Layette  
fabriqués  
dans  
les Ateliers  
du  
Petit Paris

AU PETIT PARIS  
NANTES  
9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT  
Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Voiles, Chaussures  
Pour Hommes : Complots de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée  
à 3 centimes le litre,  
Qui donne des VEAUX BLANCS,  
à chair ferme et lourde,  
Qui évite la tuberculose, excite  
l'appétit, facilite la digestion,  
guérit la diarrhée et se prépare  
sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicer à Blain - DEMASSARD,  
Boulangier à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

La Bicyclette LACSAP SUR PNEUS RUSSEL

est la Marque des Champions  
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX —> BAISSÉ DE PRIX

L. PIOGÉ  
F. CHARPENTIER, Succr  
1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES

Constructeur